



1. Commande publique

1.1 Marché publics

N° 25/2022

**DECISION DU PRESIDENT**

**Signature de la proposition financière de SYNALCOM pour la maintenance du TPE (Terminal de Paiement Electronique) pour divers équipements allant du 01/01/2022 au 31/12/2022.**

Le Président de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L.1111-4 du Code de la Commande publique,

VU l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,

VU l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 146-2020 en date du 16 novembre 2020 portant délégation au Président en matière de marchés publics,

**CONSIDERANT** que la maintenance du TPE (Terminal de Paiement Electronique) est essentielle au bon fonctionnement au centre de loisirs « Le Clos Normand ».

**CONSIDERANT** que la maintenance du TPE (Terminal de Paiement Electronique) est essentielle au bon fonctionnement de la piscine « Les3 îlets »

**Le Président** décide de signer la proposition financière de la société SYNALCOM, Z.A de Courtaboeuf, 8, allée de Londres, 91140 VILLEJUST, d'un montant total de 560 € HT, soit 658 € TTC, allant du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Fait à Pont-Audemer, le 28 Février 2022



Le Président

Michel LEROUX